Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 827043

Centre d'intérêt: 34

Grandmaison-Bourbeau, Aline.

Absentéisme à la C.E.C.M / par Aline G.-Bourbeau, Denise D.-Pinçon. -- Montréal : Commission des écoles catholiques de Montréal, Bureau de service social, 1974.

13, 5 f. ; 28 cm.Dépouillement partiel: Réflexions sur le rôle du conseiller en fréquentation scolaire.

Cote Dewey: 371.295'09714'28/G754a Cote LC: LB/3081

Descripteur(s): *Fréquentation scolaire *Absentéisme *Plan de travail *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

À la lumière des expériences de travail dans le domaine de la fréquentation scolaire et des recherches effectuées au cours des quatre années précédentes par le Bureau de service social le rapport a pour but: 1. d'interpréter le phénomène de l'absentéisme et d'en évaluer l'ampleur à la C.E.C.M.; 2. de préciser les services développés par le Bureau de service social pour prévenir ou corriger les absences à l'élémentaire et au secondaire; 3. de présenter un plan de travail pour l'année 1974-1975.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Auteur de l'analyse: fr

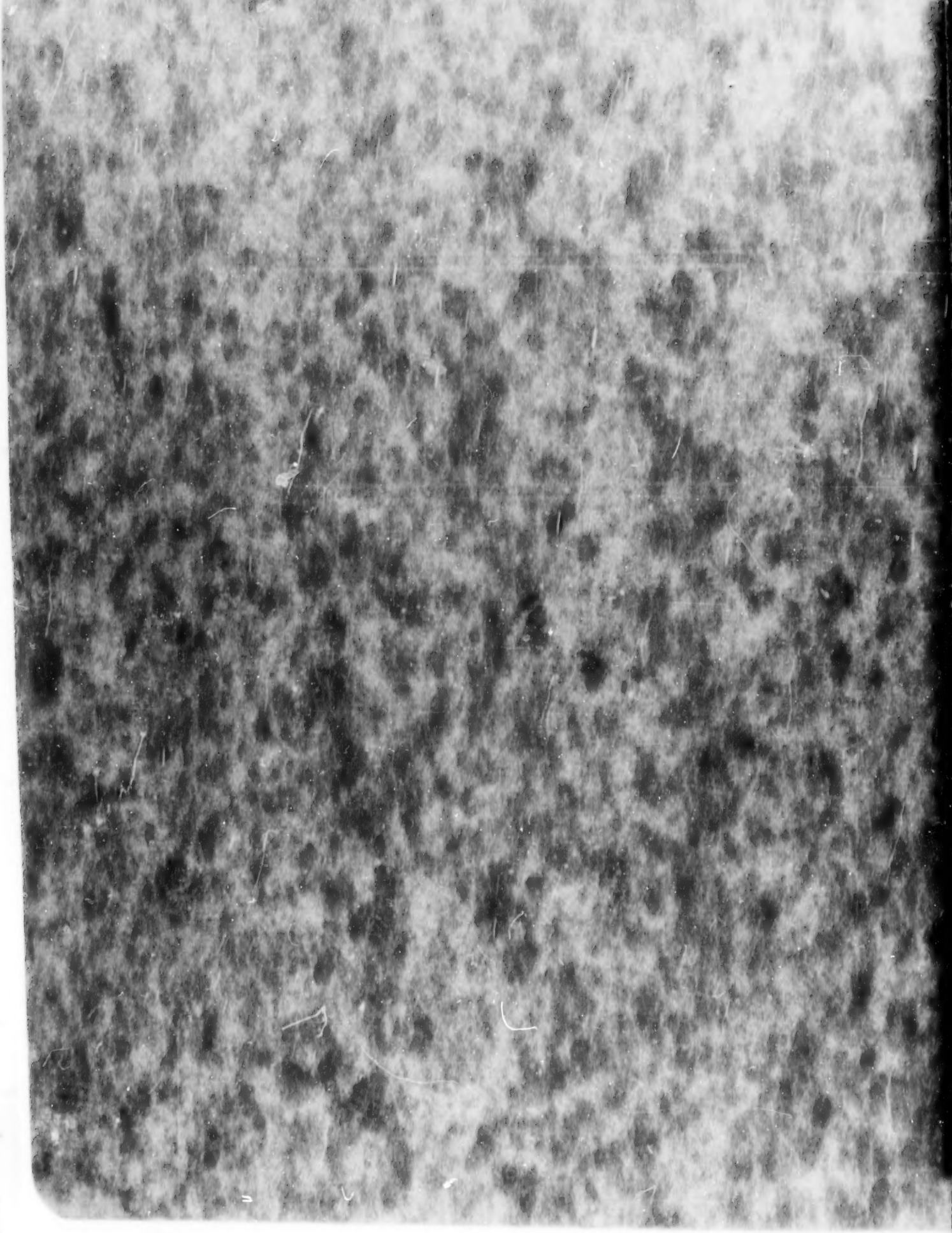

E D U Q 8270437

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

BUREAU DE SERVICE SOCIAL

Absentéisme à la C.E.C.M.

par: Aline G.-Bourbeau, t.s.p.
Denise D.-Pinçon, t.s.p.

Novembre 1974

ABSENTEISME A LA C.E.C.M.

Le présent rapport à pour but, à la lumière des expériences de travail dans le domaine de la fréquentation scolaire et des recherches effectuées au cours des quatre (4) dernières années par le bureau de service social,

1o d'interpréter le phénomène de l'absentéisme et d'en évaluer l'ampleur à la C.E.C.M.;

2o de préciser les services développés par le bureau de service social pour prévenir ou corriger les absences à l'élémentaire et au secondaire (responsabilité partagée avec les administrateurs et le personnel des écoles);

et 3o de présenter un plan de travail pour l'année 1974-75.

1-a) Problématique de l'absentéisme

L'absentéisme est actuellement interprété comme un symptôme de mésadaptation psychosociale dont les causes personnelles, familiales, scolaires et sociales sont souvent interreliées.

Différentes études effectuées à la C.E.C.M. et aux Etats Unis,(1) démontrent des relations entre l'absentéisme et les attitudes parentales en regard de l'éducation des enfants, l'absentéisme et le problème de communication entre l'école et la famille, l'absentéisme et l'échec scolaire, l'absentéisme, l'échec scolaire et les milieux populaires, l'absentéisme et l'abandon scolaire, l'absentéisme, l'abandon scolaire et les milieux populaires.

Ces données nous permettent de voir que l'absentéisme est un phénomène généralisé qui se manifeste à l'élémentaire et au secondaire. Des constantes dans les relations absentéisme, famille-école, absentéisme et rendement scolaire, se retrouvent autant à l'élémentaire qu'au secondaire ainsi que dans les différents milieux socio-économiques.

---

(1) FOREST, Claude Ph. D., étude -"Handicaps socio-pédagogiques de la clientèle de la C.E.C.M. (cours élémentaire français)" octobre 1972.

Bureau de Service social, "Etude sur la Fréquentation Scolaire" juin 1970.

BOURBEAU, Aline G., Rapports complémentaires, 1971-72, 1972-73,
" " "L'assiduité scolaire dans les écoles élémentaires", 1973.
" " "Attitudes parentales et absentéisme scolaire injustifié et répété" - Thèse de maîtrise en S.S., février 1970.

BROOKS, EARL, BURI, BYRNE AND HUDSON, "Socioeconomic Factors, Parental Attitudes and School Attendance", Social Work, Vol. VII, no 4.

CRESPO, Manuel - "L'absentéisme dans les écoles secondaires françaises de la C.E.C.M. 1973".

MARTINEAU, Pauline -"L'abandon scolaire" - Mémoire présenté à l'U. de Mtl en vue de l'obtention de la maîtrise es Sciences (Criminologie juin 1974).

. . ./3

Toutefois, l'incidence de l'absentéisme étant plus marquée dans les milieux populaires, on interprète davantage l'absentéisme dans ces milieux comme étant la manifestation d'un des multiples symptômes qui éloignent l'élève de l'école. En effet, la recherche de Claude Forest sur les handicaps socio-pédagogiques des élèves de niveau élémentaire démontre que les écoles où l'on retrouve les stanines les plus bas en regard du rendement faible en français et mathématiques, de l'arriération pédagogique, de la faible scolarité des parents, de foyers désunis, de la déficience physique, sont les mêmes écoles où l'on retrouve les plus hauts taux d'absentéisme.

L'absentéisme apparaît être un indice que l'école comme milieu de socialisation, particulièrement au secondaire, ne répond pas à certains besoins des élèves.

b) L'ampleur du phénomène

Les données statistiques suivantes nous indiquent l'ampleur du phénomène à l'élémentaire et au secondaire.

TABLEAU I

Taux moyen d'absentéisme à l'élémentaire et au secondaire

Distribution	Elémentaire		Secondaire	
	1972-1973	1973-1974	1972-1973	1973-74
Région I	5.72 %	6.09 %		7.43 %
II	6.21	6.10		8.58
III	4.73	5.		7.71
IV	5.10	5.51		7.48
V	4.39	4.46		6.07
C.E.C.M.	5.10 %	5.30 %	6.98 %	7.32 %

Année 1968-69 3% à l'élémentaire

. . . 4

TABLEAU II

Taux d'élèves non-assidus (20 jours et plus d'absence) à l'élémentaire et au secondaire				
	Elémentaire		Secondaire	
Distribution	1972-1973	1973-1974	1972-1973	1973-1974
Région I	14.40 %	15.34 %	25.72 %	24.26 %
II	17.19	15.57	27.51	27.52
III	9.13	10.13	21.93	24.40
IV	11.36	12.69	21.25	23.93
V	8.63	8.27	15.65	16.85
C.E.C.M.	11.74 %	11.78 %	21.49 %	22.76 %

En 1972-73, 9,989 élèves, soit 11 % de la population de l'élémentaire, se sont absentés 20 jours ou plus au cours de l'année. En 1973-74, ce pourcentage demeure sensiblement le même, comme l'indique le Tableau II.

Au niveau secondaire, des compilations indiquent que la proportion de ces "non-assidus" était de 16 % en 1971-72, alors qu'elle était de 22.76 % pour l'année 1973-74. De plus, la courbe de l'absentéisme au niveau secondaire de 1965 à 1973 indique une progression marquée du phénomène. Nous désirons mentionner que ces données statistiques sont des données minimales étant donné le manque d'uniformité dans l'application du système de contrôle des absences dans les écoles secondaires et la faiblesse du contrôle tel qu'exercé présentement.

L'absentéisme est un problème important à la C.E.C.M., particulièrement au secondaire, où les services de fréquentation scolaire ne sont à peu près pas développés. A l'élémentaire, les mesures prises au cours des quatre dernières années ont réussi à éviter une aggravation de la situation.

. . ./5

2- Les services de fréquentation scolaire offerts à la C.E.C.M.

A cause d'un manque d'études systématiques, on n'est pas en mesure actuellement de situer toutes les actions entreprises par les écoles pour aider les élèves à réintégrer le milieu scolaire. Ces actions varient d'une école à l'autre. Des efforts sont faits pour améliorer le système de contrôle, pour contacter la famille, pour évaluer la situation de l'élève qui s'absente et pour lui venir en aide au plan académique.

Toutefois, on peut préciser les actions entreprises par le Bureau de Service social qui partage la responsabilité de la fréquentation scolaire en offrant des services spécialisés.

a) Rétrospective

En 1943, la loi de fréquentation scolaire obligatoire était promulguée au Québec en vue de permettre à tout enfant de recevoir au moins une instruction élémentaire.

Pour assurer l'application de cette loi, la C.E.C.M. a crée à ce moment le Bureau du Contrôle des absences.

Depuis 1966, la C.E.C.M. a pris différentes dispositions en vue de ne pas seulement appliquer aveuglément la loi mais de comprendre davantage les besoins des élèves qui s'absentent. Ainsi, en décembre 1968, les contrôleurs d'absences étaient intégrés au Bureau de Service social. En juillet 1970, un plan d'ensemble visant à diminuer et à prévenir l'absentéisme en répartissant à l'intérieur de la C.E.C.M. les responsabilités qu'une Commission scolaire doit assumer à cet égard, était accepté.

. . ./ 6

Depuis 1970, plusieurs mesures ont été appliquées pour favoriser la fréquentation scolaire à la C.E.C.M., principalement au niveau élémentaire. Le Bureau de Service social a participé à la plupart des actions entreprises dans ce domaine. Son rôle a été triple:

- susciter à chacun des trois niveaux du système scolaire (direction générale, direction régionale, personnel des écoles) une meilleure compréhension des multiples facteurs liés à l'absentéisme scolaire, améliorer le système de contrôle des absence et provoquer des actions pédagogiques et administratives favorables à la réussite académique et sociale des élèves;

- intervenir dans les cas d'absentéisme caractérisés, agissant sur les interactions école-famille-élève;

- continuer l'étude du phénomène en collaboration avec le Service de l'Informatique et le Bureau de la Statistique.

b) <u>Services actuels</u>

En plus des responsabilités en fréquentation scolaire assumées par le personnel administratif, pédagogique et parapédagogique dans l'exercice normal de leur fonction, des services spécifiques sont assurés actuellement par cinq (5) contrôleurs d'absences et par dix-sept (17) conseillers en fréquentation scolaire, dont deux à l'Opération Renouveau.

. . ./ 7

Les contrôleurs d'absence ont une double fonction:

1o Exercer des contrôles administratifs permettant le dépistage des cas d'absentéisme à l'extérieur des écoles.

Dans une commission scolaire aussi considérable que la C.E.C.M., le contrôle administratif des absences des élèves est réparti entre plusieurs personnes et services: les enseignants, les secrétaires d'école et des membres de la direction sont responsables du contrôle interne à l'école; le Service de l'Informatique s'occupe des statistiques relatives aux absences; une secrétaire transmet aux autres commissions scolaires les noms des élèves qui nous quittent et doivent s'y inscrire. Le contrôleur, pour sa part, demeure responsable de retracer les élèves qui quittent en cours d'année et ne s'inscrivent pas à une nouvelle école (déménagement, départ).

2o Interpréter la loi et appliquer les mesures d'autorité prévues par la loi, sur recommandation du conseiller en fréquentation scolaire.

Le contrôleur exerce surtout une autorité morale. En effet, la loi de la fréquentation scolaire est, en pratique, inopérante. Les sanctions prévues (amendes aux parents) ne sont pas appliquées par la Cour de Bien-être, car il n'est pas possible généralement d'établir la "culpabilité" des parents. Seuls les cas qui requièrent par ailleurs la protection de la Cour peuvent faire l'objet d'une action judiciaire.

. . ./ 8

La suspension des allocations familiales constituait pour le contrôleur une sanction qui était efficace dans certains cas. Depuis janvier 1974, la nouvelle Loi des Allocations familiales, qui vise à assurer une certaine sécurité du revenu, ne considère plus la fréquentation scolaire comme un critère d'éligibilité.

Les conseillers en fréquentation scolaire, personnel ayant une formation collégiale en Service social, sont affectés à l'évaluation sociale des cas d'absentéisme et aux services d'aide individuelle ou de groupe. Ils ont aussi comme rôle de participer à l'étude des facteurs qui influencent la fréquentation d'une population donnée, de sensibiliser le personnel des écoles aux besoins des élèves et d'élaborer conjointement des plans d'action.

Les conseillers en fréquentation scolaire sont répartis entre les cinq (5) régions en tenant compte de la population scolaire et d'un indice de pondération basé à la fois sur le taux brut d'absence et sur la proportion des non-assidus.

Région I	3
" II	4
" III	2
" IV	3
" V	3

Dans le cadre de l'Opération Renouveau, deux (2) conseillers en fréquentation scolaire ont été ajoutés pour des projets spéciaux.

Le nombre restreint des conseillers en fréquentation scolaire ne leur permettant pas de desservir toutes les écoles françaises de la C.E.C.M., certaines écoles ne bénéficient que de services d'interprétation de la Loi offerts par les contrôleurs d'absence. La plupart des écoles secondaires ne reçoivent que les services des contrôleurs.

. . ./ 9

c) Résultats obtenus dans les cas confiés aux conseillers en fréquentation scolaire au cours des quatre (4) dernières années

Au cours de la période "septembre 1970 - juin 1974", 8,337 cas particulièrement difficiles, cas où les écoles avaient elles-mêmes échoué dans leurs tentatives pour améliorer la situation, furent pris en charge par les conseillers en fréquentation scolaire.

Un relevé des statistiques tenues par ce personnel et portant sur l'évaluation des résultats obtenus, nous indique qu'il y a eu progrès, i.e. retour en classe, fréquentation plus assidue ou placement institutionnel, dans 51% des cas. Il n'y a pas eu d' amélioration de la fréquentation scolaire dans 27% des cas; dans ces cas, les élèves ont abandonné l'école ou ont présenté une absence prolongée. Le 22% résiduel comprend 10% de déménagements, 5% d'absences justifiées et 7% de résultats non identifiés.

TABLEAU III

Résultats obtenus - moyenne des quatre (4) dernières années (1970-74) dans les cas pris en charge par les conseillers en fréquentation scolaire.

Résultats	%	Nombre de cas
Fréquentation améliorée	51 %	
Fréquentation non améliorée	27 %	
Déménagement	10 %	
Absence justifiée	5 %	
Résultat non-identifié	7 %	
Total des cas	100 %	8,337 cas

. . ./10

d) Evolution dans les services offerts aux écoles par les conseillers en fréquentation scolaire depuis quatre (4) ans

En 1970, les conseillers en fréquentation scolaire visaient surtout l'ajustement et la réintégration des élèves au système scolaire existant, par des approches individuelles. Avec plus d'expérience et une compréhension plus approfondie des multiples facteurs en cause dans la problématique de l'absentéisme, ils voient davantage maintenant la nécessité de travailler également au niveau des structures scolaires, en liaison avec les cadres et le personnel enseignant. Ce n'est plus le conseiller social seul qui se sent responsable du succès dans les cas d'absentéisme confiés. L'école et l'environnement sont de plus en plus amenés à s'impliquer dans la solution des problèmes posés par l'absentéisme, par le moyen de l'approche collective.

Les écoles acceptent cette évolution dans les rôles d'autant plus que le conseiller en fréquentation scolaire devient une personne ressource dans l'école quand il donne à l'école non seulement des services sur demande, mais des services réguliers et assidus.

. . ./11

3- Plan de travail pour l'année 1974-1975

Le Bureau de Service social se propose de continuer à assumer le leadership dans le domaine de la fréquentation scolaire par une compréhension plus approfondie du phénomène, par un meilleur contrôle des facteurs qui contribuent à l'amélioration de la fréquentation scolaire et par le développement de mesures de prévention et d'aide.

A- Poursuite des travaux de recherche

a) A l'élémentaire:

Vérifier les facteurs reliés à l'amélioration de la fréquentation scolaire des élèves dans les écoles où il y a eu une nette diminution du taux d'absentéisme.

Le but est d'identifier l'interrelation entre le milieu familial et le milieu scolaire et l'efficacité des mesures développées dans ces écoles:

- contrôle des absences
- dépistage des élèves absents
- qualité des contacts avec la famille
- accueil
- mesures de récupération
- services des conseillers en fréquentation scolaire.

Nous souhaiterions vérifier si l'incidence de ces multiples facteurs est constante, quel que soit le milieu socio-économique des écoles où il y a eu progrès.

b) Au secondaire:

1- Vérifier s'il y a continuité entre l'absentéisme à l'élémentaire et l'absentéisme au secondaire. Les élèves qui s'absentent d'une façon chronique au secondaire s'absentaient-ils de la même façon à l'élémentaire? Quelle est la proportion des élèves qui ne développent qu'au secondaire l'absentéisme?

. . ./ 12

Nous avons déjà en mains des données qu'il s'agirait d'analyser.

2- Interpréter certaines données révélant que l'absentéisme est plus marqué chez les élèves des voies allégées que chez les élèves des voies régulières et enrichies et introduire d'autres contrôles pour vérifier si l'absentéisme est plus élevé dans les secteurs professionnel et occupationnel que dans le secteur général.

Cette recherche est basée sur la constatation que le taux d'absentéisme est moins élevé dans les écoles où il n'y a pas de cours professionnel.(1)

3- Faire une étude des modalités d'application à la C.E.C.M. des recommandations du rapport du groupe Poly, chargé par le Ministère de l'Education d'étudier l'organisation et le fonctionnement des écoles secondaires polyvalentes du Québec, avril 1974. On y retrouve des constatations touchant l'absentéisme et l'encadrement des élèves et des professeurs.

Dans les écoles où des expériences d'encadrement se réalisent cette année, voir s'il y a un lien avec la diminution du taux d'absentéisme.

B- <u>Développement de mesures d'aide</u>

a) <u>A l'élémentaire</u>:

En plus du maintien des services en cours, développer de nouvelles approches permettant de sensibiliser et d'impliquer davantage le

---

(1) CRESPO, Manuel - "L'absentéisme dans les écoles secondaires françaises de la C.E.C.M.," 1973.

. . ./13

personnel des écoles et les parents dans le processus de solution des problèmes reliés à l'absentéisme.

b) Au secondaire:

Offrir des services au secondaire (services à peu près inexistants actuellement).

La création de postes additionnels de conseillers en fréquentation scolaire permettrait d'expérimenter dans certaines écoles quelques projets réalisés avec la participation du personnel scolaire. De ces expériences, découleraient subséquemment des recommandations plus précises pour l'application de mesures appropriées au secondaire.

Denise D.-Pinçon, t.s.p.

Aline G.-Bourbeau, t.s.p.

/gtg
28.11.74

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

SERVICE DES ETUDES

DIVISION DES SERVICES SPECIAUX

REFLEXIONS SUR LE ROLE DU CONSEILLER EN FREQUENTATION SCOLAIRE

1. - INTRODUCTION

2. - PROBLEMATIQUE DE L'ABSENCE

3. - ROLE DU CONSEILLER EN FREQUENTATION SCOLAIRE

4. - RECOMMANDATIONS

5 juin 1974

1. - INTRODUCTION

Le présent rapport a pour but de préciser l'action professionnelle des conseillers en fréquentation scolaire. Il reflète le désir de cohésion de ce groupe de praticiens partageant une même philosophie, soucieux de bâtir un champ de pratique particulier et de réaliser des objectifs généraux compatibles avec la réalité de chacun.

Le poste de conseiller en fréquentation scolaire a été créé en 1970, à la suite du rapport intitulé "Etude sur la fréquentation scolaire". Ce rapport préconisait l'engagement de personnes ayant une formation en service social pour remplir les fonctions d'évaluation et d'aide dans le domaine de la fréquentation scolaire.

Les conventions internationales reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation. L'article 26 de la déclaration universelle des droits de l'homme cite: "Toute personne a droit à l'éducation". ... "L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales". Dans le protocole additionnel à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales: "Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leur convention religieuse et philosophique". (1)

C'est à partir des principes énoncés et de la problématique de l'absence que nous allons préciser le rôle du conseiller en fréquentation scolaire et formuler des recommandations pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

2. - PROBLEMATIQUE DE L'ABSENCE

L'absentéisme est un symptôme de mésadaptation psychosociale dont les causes sont diverses et souvent interreliées. Il peut aussi être un indice que l'école comme milieu de socialisation ne répond pas à certains besoins des élèves ou que l'inter-action école-famille-milieu est dysfonctionnelle.

(1) Respect du droit de l'enfant à l'éducation. Vol VI, no 21. Document 88. - 11, 02, 74 - Région IV - C.E.C.M.

. . ./ 2

Les principales causes de l'absence sont:

"Les causes familiales (problèmes financiers, problèmes au niveau des attitudes éducationnelles, problèmes conjugaux, problèmes de santé physique ou mentale).

Les causes personnelles reliées à l'élève (troubles de rendement, d'apprentissage, de santé et de comportement).

Les causes scolaires (difficultés au niveau des relations direction - élèves, professeur - élève, famille - école, règlements spécifiques à une école, le système scolaire).

Les causes sociales (système socio-économique, limites du marché du travail, valeurs face à l'éducation et à l'instruction de groupes donnés)". (2)

"Les conséquences des absences peuvent être nombreuses et graves sur le plan psychologique et sur le plan social. Mentionnons, entre autres, pour l'élève lui-même, le risque d'échec scolaire, la probabilité d'abandon prématuré des études, la fréquentation des groupes où l'on s'adonne à la consommation des drogues, aux batailles, aux vols, etc. Ajoutons la détérioration progressive de la personnalité de l'élève qui s'absente souvent et sans raison valable, détérioration qu'engendrent sans doute divers éléments pathologiques au niveau de sa famille ou de son groupe d'amis, mais que l'absence de l'école accélère". (3)
Les multiples conséquences de l'absence peuvent avoir une influence désastreuse si une solution n'est pas apportée à temps.

Les moyens pour remédier à l'absentéisme sont divers et exigent une compétence particulière. Une aide professionnelle auprès des individus et des groupes est nécessaire pour apporter des solutions valables.

(2) Etude complémentaire de l'absentéisme scolaire et évaluation des activités de l'année 1970 - 1971, dans le domaine de la fréquentation scolaire. p. 11

(3) Etude sur la fréquentation scolaire, 5 juin 1970 p. 8

. . ./ 3

3. - ROLE DU CONSEILLER EN FREQUENTATION SCOLAIRE

Le conseiller en fréquentation scolaire est un conseiller social qui se préoccupe de la problématique de l'absence. A l'instar des autres praticiens en service social scolaire, le conseiller en fréquentation scolaire poursuit les mêmes objectifs généraux et spécifiques (voir le programme - cadre de service social en milieu scolaire, document de travail). Ses activités peuvent être les mêmes: évaluation, aide personnelle, information, étude du milieu, mobilisation et coordination des ressources, etc... Selon le plan d'action déterminé, il peut jouer différents rôles: médiation, liaison, counselling, etc, et la population-cible peut être diversifiée: élève (s), parent (s), enseignant (s), structures administratives, etc...

Le conseiller en fréquentation scolaire, de par sa fonction, identifie les facteurs personnels, familiaux ou sociaux qui nuisent ou qui empêchent la fréquentation scolaire et y remédie de façon à établir ou à promouvoir la fréquentation scolaire, à favoriser l'adaptation psychosociale de l'élève et à lui permettre de s'épanouir dans son milieu scolaire. Son rôle ne se limite pas à rétablir la fréquentation des cas qui lui sont soumis par la Direction des écoles, mais aussi à sensibiliser et à mobiliser le personnel enseignant, non seulement au contrôle des absences, mais particulièrement aux besoins des élèves: accueil, émulation, etc... Il peut, au moyen d'une étude du milieu et avec la collaboration des personnes impliquées dans l'éducation des élèves, étudier les facteurs qui influencent la fréquentation d'une population donnée et participer à l'élaboration d'un plan d'action.

A titre d'exemple, mentionnons quelques-unes de ses activités:

> Il interprète à l'école et à la famille les besoins de l'enfant et les sensibilise aux conséquences des absences, leur propose de nouvelles valeurs et suscite des changements d'attitudes. Il réfère aux ressources appropriées les cas qui ne relèvent pas de la juridiction du service social scolaire et participe à l'élaboration d'un plan de traitement. Il mobilise les personnes à utiliser leurs ressources personnelles et, pour ce faire, collabore avec les différents agents d'éducation.

. . ./ 4

Il favorise la réintégration de l'élève et lui apporte, aussi longtemps que nécessaire, l'aide dont il a besoin pour se rengager dans son processus d'éducation. Lors d'une inter-étape, ou à un autre moment, il pourra également rencontrer un groupe de professeurs pour une étude plus approfondie de la situation dans une école donnée. Il pourra encore participer à la recherche de moyens d'action concertée pour remédier aux caractères particuliers de l'absentéisme dans le milieu, etc...

Les récents changements dans la loi des Allocations familiales, en enlevant un recours légal pour appliquer la loi de fréquentation obligatoire, traduisent l'évolution des mentalités qui se veulent moins répressives. Conscient des droits de l'enfant à l'éducation, le conseiller en fréquentation scolaire met tout en oeuvre pour que ces droits soient respectés. Il utilise sa compétence professionnelle et son autorité morale pour faire respecter ce droit de l'enfant. Il réfère au Contrôleur de la Cour, les cas où une intervention d'autorité est nécessaire et porte plainte à la Cour de Bien-Etre Social, lorsque l'absentéisme lié à d'autres problèmes nécessite une demande de protection.

Le conseiller en fréquentation scolaire est conscient que des attitudes trop rigides et punitives, des programmes inadéquats et certaines structures administratives peuvent occasionner le désengagement scolaire. Cette préoccupation rejoint celle de tous les praticiens en service social scolaire et comme eux, le conseiller en fréquentation scolaire souhaite jouer son rôle d'agent de changement de façon significative.

4. - RECOMMANDATIONS

Afin de remplir notre rôle de façon adéquate et fonctionnelle, nous formulons quelques recommandations.

Nous recommandons que les services réguliers soient de plus en plus favorisés pour faciliter l'intégration du conseiller en fréquentation scolaire dans le milieu social et scolaire.

. . . / 5

Nous recommandons qu'une approche plus globale que le cas par cas soit étudiée et encouragée comme moyen de solution au problème d'absentéisme dans un milieu donné.

Nous recommandons le maintien d'un mécanisme de participation pour tout ce qui touche la fréquentation scolaire afin de pouvoir exprimer nos opinions, nos besoins, et faire toute représentation pertinente en ce qui regarde le problème de l'absentéisme.

Nous recommandons qu'un programme-cadre sur la fréquentation scolaire soit bâti par les conseillers en fréquentation scolaire en tenant compte des réalités et des aptitudes de chacun ainsi que des besoins du milieu scolaire, tant élémentaire que secondaire.

Nous souhaitons, avec les autres praticiens en service social, intervenir sur les conditions de vie et les valeurs qui entraînent le désengagement scolaire et promouvoir des mesures susceptibles de développer la motivation de l'élève.

Francine Caron, c.f.s., région II

Jean-Pierre Brodeur, c.f.s., région IV

/gtg

Mariette G.-Gascon, c.f.s., région V

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Description d'emploi du conseiller en fréquentation scolaire

1. Le c.f.s., au moyen de l'approche individuelle (conselling) ou de groupe (animation, travail de groupe), vise à ce que l'élève actualise au maximum son potentiel personnel, familial et social, en étant présent à l'école.

2. Sensibilise et anime, par des approches collectives, le milieu scolaire et social au phénomène de l'absentéisme.

3. Reçoit du supérieur immédiat, du directeur de l'école ou du directeur des étudiants, les demandes d'aide concernant les élèves qui présentent des problèmes d'absentéisme.

4. Recherche auprès de la direction et des professeurs de l'école, de l'élève, des parents et d'autres personnes, les données lui permettant d'évaluer le problème social sous-jacent aux absences de l'élève et juge de la complexité du cas.

5. Etudie et évalue le cas dans le but de trouver des solutions adéquates aux différents problèmes. Consulte, réfère et collabore selon le cas, avec les psychologues, médecins, travailleurs sociaux, etc.

6. Communique par téléphone ou par correspondance ou se rend aux différents services de la C.E.C.M., aux cliniques, aux agences sociales, à d'autres organismes, dans le but d'obtenir des informations ou des services appropriés pour les élèves et les familles. Réfère à d'autres organismes les cas qui ne relèvent pas de la juridiction de la C.E.C.M.

7. Rencontre, individuellement ou en groupe, les élèves et les familles et toutes autres personnes concernées, soit à l'école, soit au bureau, soit à domicile, afin de mieux comprendre les raisons de la non-fréquentation, d'apporter l'aide appropriée et de stimuler une participation à l'amélioration de la situation.

8. Elabore un plan de traitement social et assure sa mise en oeuvre